

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Collectif de débat sur l'énergie dans la concertation Forum Régional

Compte-rendu de la session du Forum Régional
1^{er} décembre 2010 – Hôtel de Région (Marseille)

Nombre de participants: 120

9h30 : Dans son discours introductif, Annick DELHAYE, Vice Présidente déléguée au développement soutenable, à l'énergie et au climat, remercie les participants de leur venue et présente les différentes interventions qui auront lieu dans la journée.

Patrick BRIE, Chef du Service Energie, Construction, Air et Barrages de la DREAL, prend la parole à son tour pour remercier les participants et présenter les axes principaux des actions de l'Etat, notamment les actions relatives au Grenelle de l'Environnement et les études en cours sur les bâtiments de l'Etat.

Grégoire CALLEJA, Directeur Régional de l'ADEME, évoque l'évaluation en cours du CPER ainsi que plusieurs actions phares telles que les appels à projets « Prébat » ou « réhabilitation thermique des logements sociaux ».

10h00 : RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'ENERGIE (VALENTIN LYANT – REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR)

Valentin LYANT, chargé de mission au Service Energie, Déchets, Air et Technologies de l'Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présente les résultats de l'Observatoire Régional de l'Energie.

Suite à cette présentation, un débat s'engage :

*Collectif de Débat sur l'Energie dans la Concertation (CODECO)
Compte-rendu du Forum Régional d'Echanges sur l'Energie
1^{er} Décembre 2010 – Hôtel de région, Marseille*

Bernard FONTAINE, Secrétaire du Conseil de Développement du Pays de la Provence Verte, demande si l'installation d'éoliennes offshore est possible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Grégoire CALLEJA, Directeur Régional de l'ADEME, indique que c'est tout à fait possible, notamment en grande profondeur plutôt qu'en ancrage au sol.

Annick DELHAYE, Vice Présidente régionale déléguée au développement soutenable, à l'énergie et au climat, rappelle que des travaux sur les énergies marines incluant les éoliennes offshore sont en cours au sein des services de la Préfecture de région.

Patrick BRIE, chef du Service Energie, Construction, Air et Barrages de la DREAL, ajoute que beaucoup de choses sont en cours mais principalement sur la région Languedoc-Roussillon. Il rappelle qu'un appel d'offres sur les sites susceptibles d'accueillir l'implantation d'éoliennes offshore est toujours prévu par le Gouvernement. Il ajoute également que Capénergies travaille sur plusieurs projets dans ce domaine mais que la concurrence est forte notamment avec les régions de la façade atlantique. Il indique finalement que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) prévoit la réalisation d'un Schéma Régional Eolien (SRE) qui retiendra les zones les plus favorables à l'implantation de cette énergie sur le plan terrestre.

Annick DELHAYE demande à ce que ce document soit réalisé au plus vite et indique que certaines autres régions l'avaient déjà réalisé.

Patrick BRIE nuance cette affirmation en expliquant que ce ne sont que des documents indicatifs qui ont été produits mais qu'aucun SRE n'a été encore réalisé.

Jacques BUCKI, Maire de Lambesc (13) et Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix, rappelle la nécessité d'agir en transversalité pour économiser l'énergie. Deux questions se posent alors :

. Quel soutien l'ADEME peut-elle apporter aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui sont encore peu développés ?

. Qui peut aider les communes à définir la meilleure façon d'appliquer les préconisations des lois Grenelle qui sont techniquement très lourdes ?

Grégoire CALLEJA répond que des travaux prospectifs sont en cours pour les documents d'urbanisme. Il cite également la mise en place de relais du développement durable dans le Var ou encore le lancement d'outils d'échanges. Les aides de l'ADEME ne se feront qu'au cas par cas et en coopération avec la DREAL.

Patrick BRIE précise que la DREAL a participé à des réunions avec les équipes organisant des SCOT, PLU,... afin de montrer les actions qui peuvent être entreprises. Le Centre Technique de l'Équipement (CETE) a été mandaté par ailleurs pour réaliser un document montrant la relation entre urbanisme et énergie.

Jacques BUCKI précise que son inquiétude porte sur le fait que les PLU en cours aujourd'hui arriveront bientôt entre les mains du Préfet qui veillera à ce que ces documents soient compatibles avec les éléments du Grenelle. Or, on ne sait pas aujourd'hui comment mettre en place ces éléments...

Guy PARRAT, Président d'Ecopolénergie, pose deux questions sur le SRE :

.De quelle façon s'effectuera la concertation ? il précise que le Syndicat des Energies renouvelables (SER) y serait intéressé et que relancer le Collectif de Débats sur l'Eolien (CODEOLE) pourrait être une solution.

. De quelle façon l'associatif sera-t-il impliqué dans le SRCAE ?

Patrick BRIE répond qu'un document technique croisant les données disponibles sera réalisé. Il ajoute que le développement des zones favorables à l'éolien devra prendre en compte de nombreux éléments (méthodes de pilotage,...) et que la concertation se fera pour déterminer la trajectoire régionale en la matière. Cette trajectoire sera toutefois limitée à l'intérieur des zones favorables déterminées.

Monsieur Sam COHEN, responsable de projets à la Ville de Marseille, demande pourquoi il y a eu des variations entre les résultats de l'Observatoire Régional de l'Energie (ORE) suite au changement de méthode.

Valentin LYANT explique que l'ensemble des techniques de calcul de l'Observatoire ont remises à plat. Les équipes de l'ORE sont, par exemple, allées voir Arcelor pour échanger avec eux sur leurs processus suite à quoi il a été constaté une prise en compte des matières premières dans la consommation énergétique. Cette erreur méthodologique et d'autres ont été corrigées pour donner un résultat plus proche de la réalité. L'ensemble des modifications est trop longue pour être abordée lors du Forum mais les détails sont disponibles sur demande auprès de l'ORE.

Didier JAMMES, chargé de mission à Bio de Provence, indique que les 0.1% d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) imputés à l'agriculture dans le bilan de l'ORE sont à prendre avec précaution.

Valentin LYANT explique que ces GES ne sont que ceux issus des utilisations énergétiques. On ne compte pas ici les émissions liées, par exemple, à l'utilisation de produits chimiques sur les champs.

11h00 : Présentation du programme AGIR PLUS (ANNICK DELHAYE – Vice Présidente régionale déléguée au développement soutenable, à l'énergie et au climat)

Annick DELHAYE présente les futures orientations d'AGIR PLUS à l'aide d'un diaporama.

Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles (13) et Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix, demande des précisions sur « AGIR avec les particuliers ».

Annick DELHAYE répond que cette rubrique concernait AGIR et non AGIR PLUS. Elle comprenait notamment les Chèques Energie Renouvelable. Les filières étant maintenant créées, les aides ont été arrêtées. L'objectif est désormais de s'axer sur les changements de comportements pour tous les publics.

Etienne FOURQUET, Président d'AERE, demande quel sera le rôle des Espaces Info Energie (EIE) par rapport aux Villes Lauréates et aux particuliers. Il indique que les EIE n'ont souvent pas le temps de s'occuper des collectivités.

Annick DELHAYE répond que de plus en plus de particuliers et de TPE font appel aux EIE. Dans le cadre d'AGIR PLUS, le souhait est que les EIE s'orientent davantage sur la réhabilitation des bâtiment d'avant 1975. une délibération est en préparation en ce sens mais le budget régional alloué serait constant.

Dominique FLAHAUT, Chef du service Energie, Déchets et Technologies de l'Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ajoute que la charte nationale de l'ADEME relative aux EIE empêche tout financement par des fonds privés. Au vu du contexte actuel de restriction des fonds publics, un accroissement de l'aide serait difficilement envisageable. Toutefois, d'autres structures que les EIE commençant à développer des services similaires, il est plus que jamais nécessaire de mettre en valeur l'action des EIE.

Grégoire CALLEJA indique que l'ADEME a récemment augmenté sa participation financière sur les EIE et que rien n'empêche les structures existantes de porter des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en dehors. Il insiste également sur le fait que les EIE doivent s'assurer du financement des collectivités locales qu'ils couvrent. Certains EIE sont ainsi financés à 50% par les communes quand d'autres ne le sont qu'à 3%.

Patrick JOUBERT, responsable d'opération au Nouveau Logis Provençal, demande quelle suite sera donnée aux aides pour la réhabilitation thermique et si des aides à la construction sont prévues.

Annick DELHAYE répond que le 10 Décembre 2010 une délibération devrait être prise sur la réhabilitation par le Conseil Régional sur proposition du Vice-président régional délégué au foncier , au logement et à l'habitat.

Joëlle LABORIER, Responsable du pôle aménagement de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, indique que leur collectivité se place à 33% du financement de l'EIE. Elle insiste sur l'intérêt de développer les EIE qui aident aux actions locales. Cet outil est indispensable pour les politiques à destination des particuliers.

Annick DELHAYE indique qu'il faudrait pour cela que les EIE deviennent des Agences Locales de l'Energie (ALE). Une ALE est ainsi prévue sur le territoire de Marseille Provence Métropole (MPM) et une autre sur le Grand Avignon.

Jean-Pierre SAEZ explique que les bailleurs sociaux ont bien compris l'intérêt des économies d'énergie mais que les particuliers ont plus de mal. La ville de Venelles a mis en place le remboursement de la part communale de la taxe foncière pour les foyers ayant mis en place des opérations d'économie d'énergie mais que l'appel à projet venellois « 100 maisons individuelles réhabilitées à Venelles » n'a enregistré que 10 candidats. Il y a donc beaucoup à faire sur la démonstration et l'encouragement au passage à l'acte.

Annick DELHAYE indique que l'expérimentation a eu lieu sur pas moins de 600 projets AGIR. Les plus réussis sont de fait des démonstrateurs qui seront utilisés à l'avenir comme c'est par exemple déjà le cas pour les exploitations agricoles exemplaires.

Valentin LYANT ajoute qu'un appel à projets AGIR portant sur les comportements des particuliers (« AGIR ensemble sur l'énergie ») est en cours et qu'un séminaire de présentation des projets retenus est programmé pour le 19 Mai 2010.

Guy PARRAT avance que les EIE sont compétents grâce aux formations dont ils bénéficient. Les ALE sont une bonne chose mais des associations craignent de se voir dessaisies de leurs compétences sur les territoires où elles naîtront. Il faudra veiller à une bonne concertation.

Frédéric BUISSON, chargé de mission à la LOGIREM, dit que les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) seraient incompatibles avec les projets aidés par l'ADEME. Cette situation doit-elle être modifiée ? Il demande également si des aides sont prévues pour les bâtiments neufs.

Grégoire CALLEJA répond que les lois instaurent des obligations sur le neuf (Réglementation Thermique,...). Les aides ne pourront porter que sur des opérations exemplaires car on ne saurait aider les porteurs de projets à ne faire que respecter la loi. En ce qui concerne les CEE, l'ADEME avait proposé au départ que les opérations qu'elle soutenait à X% lui permettent de récupérer X%

des CEE afférents pour les revendre. Cette proposition ayant été refusée, les CEE issus d'un financement ADEME sont refusés au porteur.

Patrick BRIE ajoute que les CEE voulaient massifier la Maîtrise de la Demande en Energie et donc devaient se baser sur des opérations plus nombreuses que les seules expérimentations. En résumé : les expérimentations ont droit aux aides ADEME et les opérations classiques aux CEE.

12h00 : Présentation de la base de données Energ'Air (Gaelle LUNEAU – Atmo PACA)

Gaëlle LUNEAU présente les fonctionnalités de la base de données Energ'Air à l'aide d'un diaporama.

Jean Pierre POUILLOT prend l'exemple de l'aérien où le Conseil Général des Alpes-Maritimes se base sur la consommation par passager. Il demande si c'est le cas d'Energ'Air.

Gaëlle LUNEAU explique qu'Energ'Air se base notamment sur le nombre de mouvements, le type d'appareils,...La nécessité de comparer les méthodes apparaît clairement ici.

Jacky PERCHEVAL, chargé de mission à la DREAL PACA, précise que derrière la base de données, il y a plusieurs milliers de données et des centaines de calcul. C'est donc imparfait et il est maintenant nécessaire de la faire évoluer en récupérant les remarques des utilisateurs.

Guy PARRAT s'interroge sur les modalités d'accès à cette base.

Gaëlle LUNEAU répond que cet accès est libre mais sur inscription pour l'échelle communale.

Alex VINCENT, Chargé de mission à la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, s'interroge sur les niveaux d'incertitude des résultats.

Gaëlle LUNEAU indique que ces résultats sont bien basés sur de l'estimation. Le degré d'incertitude est difficile à évaluer car certaines données sont directes (ERDF) et d'autres sont estimées. Chaque recherche sur des domaines spécifiques de la base est différente. Le document de présentation méthodologique présent sur la base permet d'évaluer ainsi le niveau d'incertitude en fonction de la recherche.

14h00 Sécurisation énergétique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Gilles ODONE – RTE)

Gilles ODONE, Directeur des Affaires Publiques au Réseau de Transport d'Electricité (RTE), présente l'évolution de la sécurisation électrique de l'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'aide d'un diaporama.

*Collectif de Débat sur l'Energie dans la Concertation (CODECO)
Compte-rendu du Forum Régional d'Echanges sur l'Energie
1^{er} Décembre 2010 – Hôtel de région, Marseille*

Monsieur FOURQUET, Président d'AERE, demande si RTE pèse sur EDF pour la réduction du chauffage électrique. Par ailleurs, il s'interroge sur l'impact d'ITER et demande si de nouvelles lignes sont prévues pour y faire face.

Gilles ODONE répond que le rôle de RTE est d'assurer l'équilibre Offre/Demande sur le réseau électrique. Il lui faudrait donc agir sur EDF mais aussi tous les autres fournisseurs d'électricité (E-ON, Poweo, Direct Energie,...). Par conséquent, RTE ne mène pas d'action ici. Par contre, des actions sont menées en direction des particuliers comme avec le site Ecowatt. Concernant ITER, le renforcement du réseau au niveau de Bouthénav devrait suffire car la caractéristique d'ITER est de tirer fortement sur le réseau pendant un temps très court. Des relations ont donc été établies entre ITER et RTE pour que ces soutirages soient faits en dehors des périodes de pointes. Le risque est plus un déséquilibre Offre/Demande suite au soutirage soudain qu'une rupture de réseau.

Anthony DUBOIS, du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement, demande si l'on peut développer la notion de SMART GRID. Il demande également si l'électricité produite, notamment par les énergies renouvelables, est consommée sur place ou ailleurs (plate forme européenne,...).

Gilles ODONE indique que les SMART GRID veulent optimiser les relations consommation/production. Par exemple, un programmeur décide si l'on coupe certaines consommations chez les particuliers, si on lance de la production locale,... Concernant la production, il explique que l'électricité consommée est celle qui a été produite sur le point le plus proche. Par exemple, la ville de Marseille est majoritairement alimentée par la centrale de Provence ou les installations de Fos sur Mer. C'est une loi physique de l'énergie. La libéralisation a ouvert le marché de l'électricité mais l'électricité achetée en Allemagne est concrètement produite en France. Il y a environ quatre fois plus d'échanges sur les marchés que sur les réseaux électriques. Le bilan du mix énergétique est dès lors difficile à obtenir.

Jean GONNELA, Président de FARE SUD, demande quelques précisions sur « l'électricité papier ».

Gilles ODONE explique que les énergéticiens peuvent vendre leur production sur la base d'estimations futures jusqu'à la veille du jour concerné. Le Jour J, RTE regarde les échanges qui ont eu lieu entre fournisseurs et distributeurs. Il va alors les mettre en place ou les bloquer en cas d'échanges trop nombreux.

Madame SANQUER, chargée de mission de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur demande de quelle façon RTE s'attache à la réduction des pertes sur son réseau et si l'enterrement des lignes réduit la pollution magnétique.

Gilles ODOÑE répond que RTE se bat contre les pertes car il les paye comme un consommateur lambda. RTE est ainsi le second consommateur d'électricité via ces pertes. Concernant les champs magnétiques, RTE y est attentif car la loi l'impose. Un courrier est par exemple parti aux Maires de France en Novembre 2010 pour proposer que RTE finance le bureau d'étude choisi par chaque commune pour mesurer ces champs. Pour les lignes enterrées le champ circule dans la terre avant de rejoindre l'air. L'impact est donc sensiblement le même à ceci près que la ligne est à 1,5 mètres sous terre contre 40 mètres de hauteur sur les lignes aériennes.

15h00. Présentation de l'atlas géothermique régional **(Marc Moulin – BRGM)**

Marc MOULIN, géologue au BRGM, présente l'avancée de l'atlas régional géothermique à l'aide d'un diaporama.

Jean-Pierre POUILLOT demande si la thalassothermie est incuse dans l'étude.

Valentin LYANT indique qu'une étude spécifique est en cours sur cette énergie et que les travaux sur la géothermie n'en tiennent pas compte.

Benoît FERRY, de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis demande si les débits potentiels des aquifères présentés sont utilisables ou s'il faut les recalculer.

Marc MOULIN répond que les données ont été calculées à partir des éléments existants. L'atlas donne des indications mais ne remplacera pas les études de terrain et la mesure précise des débits sur les lieux d'implantation des projets afin de dimensionner correctement les installations.

Benoît GARRIGUES du bureau d'études BG Ingénieurs Conseil, demande s'il est prévu d'accompagner l'atlas d'un guide de « bonnes pratiques » pour la mobilisation du potentiel.

Marc MOULIN répond qu'un chapitre sur les bonnes pratiques est prévu avec la présentation des zones optimales de développement.

16h00 Précarité Energétique

Valentin LYANT et Laëtitia PELLEREY du CEDER présentent le Réseau Régional Energie Précarité (RREP), le projet d'Etat des Lieux de la Précarité Energétique (ELPE) et les actions du CEDER en cours sur le Haut Vaucluse à l'aide d'un diaporama.

Benoit GARRIGUES indique que les résultats et le public ciblé sont intéressants. Il demande si les personnes aisées n'offriraient pas un plus fort potentiel car ce sont eux qui consomment le plus.

Laetitia PELLEREY répond que l'action grand public est assurée par les EIE. L'action sur la précarité énergétique recouvre un large volet social qui nécessite une connaissance spécifique.

Claude PIERRAT de l'UFC Que Choisir indique que la majorité des fournisseurs d'énergie adressent des factures sur des consommations estimées. Il demande de quelle façon on peut obtenir des données réelles dans le cadre de ces projets.

Laetitia PELLEREY répond que la différence se fait entre le relevé des compteurs fait lors de la visite dans les foyers et le dernier relevé réel fait par le fournisseur. Cela permet d'avoir le relevé global mais pas le relevé saisonnier. Il est néanmoins ainsi possible de contacter le fournisseur sur cette base pour ajuster la facture.

Un représentant du CETE demande si, à côté de la consommation électrique, il existe des actions sur la précarité énergétique dans les transports.

Laetitia PELLEREY répond que cela arrive mais que le transport est une priorité très forte des ménages qui préféreront se priver de chauffage que de véhicule. Cela s'explique notamment par l'obligation de se déplacer pour se rendre au travail,...

Marie Maud GERARD du GERES rappelle qu'il y a eu un projet similaire à celui du CEDER sur Aubagne (13). Le constat est que l'enjeu n'est pas tant la baisse de la consommation mais plutôt de permettre aux gens de satisfaire leurs besoins aujourd'hui et demain. Elle rappelle également la tenue du séminaire de rendu du projet ELPE qui se tiendra le 3 Février 2011 à la Maison de la Région (Marseille).

Madame SANQUER demande si un partenariat fort est instauré avec EDF.

Laetitia PELLEREY répond qu'EDF et GDF sont des partenaires incontournables car ils ont un service solidarité qui est le seul interlocuteur dans le cadre de ces projets de lutte contre la précarité énergétique.

Suite à ces présentations, Annick DELHAYE remercie les participants de leur présence et clôture la journée.